

COMMUNE
DE
VILLENEUVE-
LA-GARENNE
92390

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35
Membres présents : 24
Membres représentés : 4
Membres absents : 7
Membres votants : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi huit février à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 2 février 2024 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle des fêtes de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme. Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme. Khady FOFANA, Mme. Leïla LARIK, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme. Sandrine HERTIG, M. Kiran GURUNG, M. Lachen BAYLAL Maires-adjoints.

Mme. Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, Mme. Mirtha HENRIOL, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Mme. Fatma SERIR, M. Salah KOBBI, M. Larbi OUHAMMOU, Conseillers municipaux délégués.

Mme. Eduarda PINTO-RODRIGUEZ, Mme. Joanna MOHAMED, M. Gaoussou KEITA, Mme. Rolande CHAVANE, M. Abdelaziz BENTAJ, Mme. Emmanuelle RASSABY, M. Gabriel MASSOU, Mme. Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. Arnaud PERICARD, Maire-adjoint, donne pouvoir à M. Lahcen BAYLAL,
Mme. Fatima AAZIZ, Maire-adjointe, donne pouvoir à Mme Leïla LARIK,
Mme. Zoubida KHATTALA, Maire-adjointe, donne pouvoir à Mme Mirtha HENRIOL,
Mme. Mariam KANTE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Pascal PELAIN.

ABSENTS :

M. Bachir HADDOUCHE, Maire-adjoint,
M. Jérémie LAGARDE, Conseiller municipal,
M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal,
M. Erick PELEAU, Conseiller municipal,
Mme. Yaël LEVY, Conseillère municipale,
M. Abdel AIT OMAR, Conseiller municipal,
Mme. Sandrine PAYET, Conseillère municipale.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, désignée en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

MADAME LARIK EXPOSE AU CONSEIL

Que la loi en date du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans ses articles 61 et 77 et le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant les collectivités territoriales, prescrivent aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) de plus de 20 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, préalablement aux débats sur le projet de budget,

Que ce rapport concerne aussi bien le fonctionnement de la collectivité territoriale que les politiques qu'elle mène sur son territoire,

Que l'intervention de la ville de Villeneuve-la-Garenne en matière d'égalité entre les femmes et les hommes s'articule notamment autour de cinq grandes orientations figurant dans la Charte européenne pour l'égalité des hommes et des femmes dans la vie locale produite en 2006 par le Conseil des Communes et Régions d'Europe :

- Promouvoir les droits et principes de l'égalité des femmes et des hommes,
- Lutter contre les stéréotypes de genre et les discriminations,
- Valoriser et favoriser la représentation et la participation de femmes dans toutes les sphères de la vie politique et publique,
- Permettre aux femmes et aux hommes un égal accès aux activités et installations culturelles, sportives et de loisirs,
- Renforcer les politiques et actions contre la violence sexuée,

Que de plus, la ville s'est dotée d'un poste à temps plein de chargée de mission égalité femmes-hommes, a travaillé un diagnostic et lance début 2024 son plan d'actions,

Que par ailleurs, la ville a développé en 2023 les actions suivantes :

- Création de la mission égalité femmes hommes et relance de la mission lutte contre les violences faites aux femmes,
- Soutien des associations luttant contre les violences faites aux femmes et / ou œuvrant à la promotion de l'égalité femmes hommes,
- Organisation d'évènements autour de la journée des droits des femmes et de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes,
- Mise en place de deux diagnostics sur l'égalité femmes hommes (en interne et en externe),
- Sensibilisation et formations des agents sur les violences sexistes et sexuelles,
- Interventions auprès du public scolaire sur les stéréotypes,
- Sensibilisation auprès des acteurs économiques,

Que le bilan des actions menées par la Municipalité en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, les propositions d'axes d'amélioration et d'actions, sont présentées dans le rapport annexé à la présente délibération,

Qu'enfin, il est très important de rappeler que la politique municipale de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit pleinement dans les orientations du contrat de ville, en contribuant notamment à la cohésion sociale, la solidarité entre les générations et la lutte contre les discriminations.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), et notamment les articles L. 2311-1-2 et D. 2311-16,

Vu la loi n° 2012-347 en date du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, et notamment l'article 51,

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20240208-2024-02-08-1-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

Vu la loi n° 2014-873 en date du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et notamment ses articles 61 et 77,

Vu le décret n° 2015-761 en date du 24 juin 2015 relatif au rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Vu la circulaire Interministérielle n° DGCS/SDFE/B 1/DGCL/2017/68 en date du 28 février 2017 relative à la présentation d'un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants,

Considérant qu'il est nécessaire de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes concernant le fonctionnement de la Collectivité et les politiques qu'elle mène sur son territoire,

Considérant que le rapport en question dresse un bilan des actions et des politiques mises en œuvre par la ville de Villeneuve-la-Garenne en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 6 février 2024,

Oùï les explications complètes de Madame LARIK,

Et après en avoir délibéré.

PREND ACTE

De la communication du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes 2023.

DIT

Que le rapport correspondant est joint à la présente délibération.

PRECISE

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M, le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L.411-7 CRPA).

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télerecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

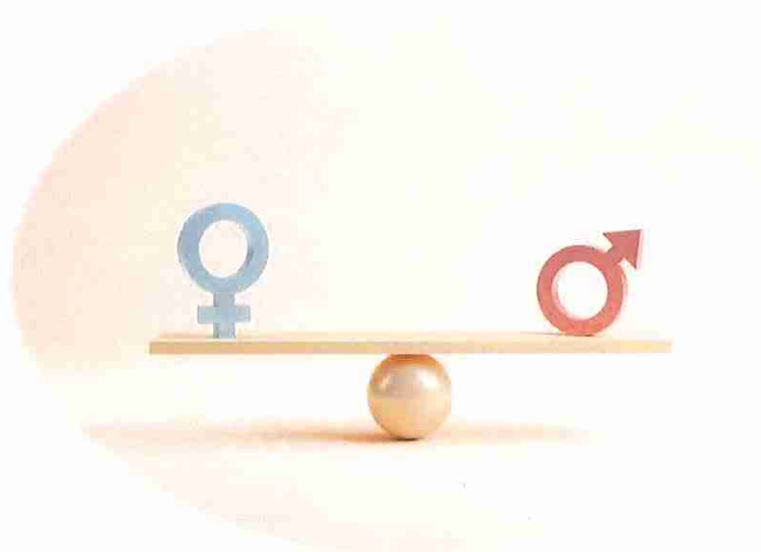
Pour extrait conforme au registre.

Pascal PELAIN
Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller régional d'Île-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris

092-219200789-20240208-2024-02-08-1-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

Rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2023

Ville de Villeneuve-la-Garenne



SOMMAIRE

Introduction

I. La Gouvernance

II. Données démographiques territoriales sexuées

III. Etat des lieux des politiques publiques en matière d'égalité femmes hommes

IV. Etat des lieux sur l'égalité au sein de la collectivité

Introduction

L'égalité entre les femmes et les hommes au cœur d'une politique transversale : Le contexte de mise en œuvre du rapport

Le rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes a été introduit par l'article 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui stipule qu'il appartient aux collectivités de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de l'administration, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Avec ses 24 592 habitants en 2020 la ville de Villeneuve-la-Garenne est directement concernée par la rédaction d'un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, obligation prescrite par la loi du 4 août 2014.

Ce rapport doit attester de la mise en œuvre d'une politique intégrée de l'égalité femmes hommes au sein de la collectivité, en direction du public, comme en direction des agents. Toutes les politiques publiques doivent être envisagées du point de vue du genre afin de déterminer l'impact qu'elles exercent sur la vie des femmes et des hommes. Ce rapport doit également témoigner du développement d'actions spécifiques s'adressant aux femmes et aux hommes afin de corriger les inégalités rencontrées dans différents champs sociaux. Enfin, il doit établir des orientations pluriannuelles permettant de favoriser l'égalité.

La ville de Villeneuve-la-Garenne s'est engagée en faveur l'égalité entre les femmes et les hommes, sur son territoire. En 2020, elle a créé une délégation Egalité Femmes-Hommes, prise en charge par une élue référente. En 2023, elle poursuit, par la création d'un poste de chargée de missions égalité femmes-hommes rattaché à la Direction de la cohésion sociale et des partenariats extérieurs, afin de coordonner les différentes actions. Une ligne budgétaire dédiée viendra compléter le poste pour l'année 2024.

Afin de garantir l'égalité professionnelle entre agents et de s'assurer que tous les habitants et habitantes bénéficient à égalité des politiques mises en œuvre par la ville, la Ville a souhaité disposer d'un état des lieux. La ville a donc réalisé deux diagnostics : un diagnostic sur l'égalité professionnelle accompagnée par le cabinet Egaé d'une part et un diagnostic sur ses politiques publiques d'autre part.

Cette étude et sa restitution ne constituent pas une fin en soi. Il s'agit, au contraire, de permettre la mise en place d'un plan d'action visant à réduire les inégalités. C'est également l'occasion de signer le 8 mars 2024 la Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. La Ville a ainsi décidé d'agir de façon transversale afin que l'ensemble des politiques publiques locales n'aggravent pas les inégalités déjà inscrites au sein de la société, mais contribuent, au contraire, à les réduire.

I. La Gouvernance

La ville de Villeneuve-la-Garenne a depuis 2020 une délégation égalité femmes-hommes représentée par une Maire adjointe : Madame Larik.

Depuis, la ville de Villeneuve-la-Garenne mène une réflexion autour des droits des femmes et de l'égalité et a pris des engagements structurants, qui forment le socle des politiques publiques développées autour de ces enjeux.

- Être signataire de la Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Vie Locale
- Soutenir les associations locales de défense des droits des femmes et/ ou promouvant l'égalité femmes-hommes
- Célébrer la Journée Internationale des Droits des femmes et mener celle de lutte contre les violences faites aux femmes
- Adhérer au Centre Hubertine Auclert

La ville s'est dotée de moyens humains et financiers afin de mener à bien sa politique en faveur de l'égalité femmes-hommes. Depuis juin 2023, un poste en équivalent temps plein de chargée de mission égalité femmes-hommes a été créé et la mission de lutte contre les violences faites aux femmes a été réactivée et rattachée au service Prévention Médiation. De plus, en 2024 la mission égalité femmes-hommes sera dotée d'un budget.

II. Données démographiques territoriales sexuées

La question des inégalités à l'échelle locale :

La question des inégalités femmes-hommes, souvent débattue au niveau national, l'est bien moins sur le plan local. Pourtant, la commune est un échelon privilégié pour s'emparer de telles problématiques. Du fait de sa proximité, elle permet de développer la solidarité et le vivre-ensemble. Elle est la mieux placée pour répondre aux préoccupations de ses habitant.es, et pour mettre en place des politiques publiques plus égalitaires. Les inégalités sont fortement corrélées au contexte culturel, économique et social spécifique dans lequel elles s'inscrivent. Aussi, la Ville a une responsabilité et un rôle majeur à exercer pour agir contre toute forme de discriminations.

Selon le dernier recensement Insee (2020), la commune de Villeneuve-la-Garenne compte 24 592 habitants et habitantes soit 500 personnes de plus qu'en 2019 : 12 772 femmes (soit 51,9%) et 11 820 hommes (soit 48,1%). La répartition des femmes et des hommes est globalement similaire aux données de l'édition précédente.

Population par sexe et âge :

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	11 820	100,0	12 772	100,0
0 à 14 ans	2 999	25,4	2 748	21,5
15 à 29 ans	2 153	18,2	2 388	18,7
30 à 44 ans	2 446	20,7	2 861	22,4
45 à 59 ans	2 201	18,6	2 202	17,2
60 à 74 ans	1 414	12,0	1 673	13,1
75 à 89 ans	550	4,7	801	6,3
90 ans ou plus	57	0,5	100	0,8
0 à 19 ans	3 808	32,2	3 541	27,7
20 à 64 ans	6 524	55,2	7 374	57,7
65 ans ou plus	1 488	12,6	1 857	14,5

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

→ En résumé :

- Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à Villeneuve-la-Garenne, comme à l'échelle nationale
- La répartition des femmes et des hommes est globalement stable par rapport aux données précédentes.

Scolarisation et niveau de qualification :

Scolarisation selon le sexe et l'âge en 2020 :

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	1 676	1 234	73,6	75,1	72,0
6 à 10 ans	1 969	1 879	95,4	96,0	94,8
11 à 14 ans	1 428	1 391	97,5	97,6	97,3
15 à 17 ans	1 026	967	94,3	95,0	93,6
18 à 24 ans	2 081	1 131	54,4	48,8	59,6
25 à 29 ans	1 434	166	11,6	11,4	11,8
30 ans ou plus	14 304	244	1,7	1,4	2,0

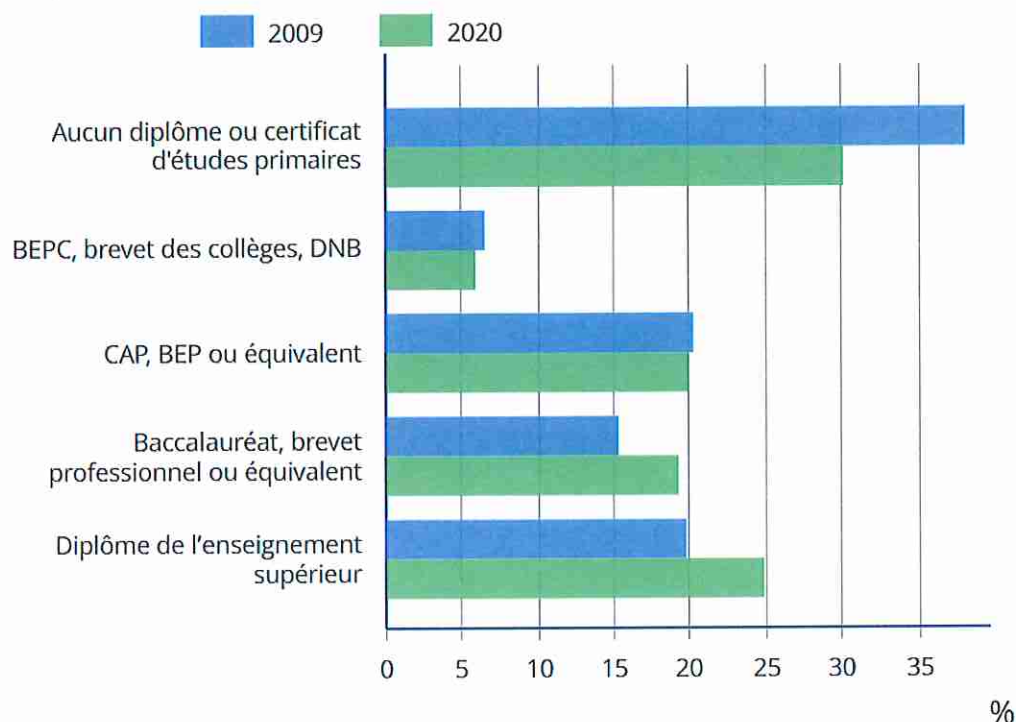
Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023

Par rapport aux données INSEE 2019, on constate peu de différences notables. Cependant, la part d'hommes de 18 à 24 ans scolarisée chute de 53,4 % à 48,8%. Pour les 25-29 ans, la part d'hommes chute également de 14% à 11,4% et celles des femmes de 14% à 11,8%.

Répartition par diplôme de la population :

La répartition par diplôme de la population villénogarennoise, selon le sexe, en 2020 est la suivante :

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)



Sources : Insee, RP2009, RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

→ En résumé :

- A Villeneuve-la-Garenne, entre 2009 et 2020 la population est passée de 19.7% de diplômés de l'enseignement supérieur à 24.8%.
 - Les non diplômés sont passés de 38.1% à 30.2% entre 2009 et 2020.
 - La part des villéno-garennois hommes de 18 à 24 ans scolarisés chute entre 2019 et 2020 de 53.4% à 48.8%.
- Les femmes entre 18 et 24 ans sont plus scolarisées que les hommes en 2020 : 59.6% contre 48.8%

Activités et emploi :

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2020

Selon les données INSEE 2020 pour la ville de Villeneuve-la-Garenne, 70,6% de la population est active avec un taux d'emploi de 57.7%.

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	15 501	10 942	70,6	8 949	57,7
15 à 24 ans	3 107	1 067	34,4	731	23,5
25 à 54 ans	9 803	8 300	84,7	6 843	69,8
55 à 64 ans	2 591	1 575	60,8	1 375	53,1
Hommes	7 333	5 533	75,5	4 537	61,9
15 à 24 ans	1 532	562	36,7	348	22,7
25 à 54 ans	4 655	4 224	90,7	3 535	75,9
55 à 64 ans	1 147	747	65,2	654	57,1
Femmes	8 167	5 409	66,2	4 411	54,0
15 à 24 ans	1 575	505	32,1	384	24,4
25 à 54 ans	5 148	4 076	79,2	3 308	64,2
55 à 64 ans	1 444	827	57,3	720	49,9

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Les hommes ont un taux d'activité de 75.5% et les femmes de 66.2% en 2020.

Emploi selon le statut professionnel :

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	8 162	100,0	9 039	100,0	9 457	100,0
Salariés	7 614	93,3	8 504	94,1	8 785	92,9
<i>dont femmes</i>	<i>3 175</i>	<i>38,9</i>	<i>3 615</i>	<i>40,0</i>	<i>3 782</i>	<i>40,0</i>
<i>dont temps partiel</i>	<i>908</i>	<i>11,1</i>	<i>1 141</i>	<i>12,6</i>	<i>1 356</i>	<i>14,3</i>
Non-salariés	547	6,7	535	5,9	671	7,1
<i>dont femmes</i>	<i>170</i>	<i>2,1</i>	<i>157</i>	<i>1,7</i>	<i>208</i>	<i>2,2</i>
<i>dont temps partiel</i>	<i>47</i>	<i>0,6</i>	<i>49</i>	<i>0,5</i>	<i>91</i>	<i>1,0</i>

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales lieu de travail, géographie au 01/01/2023

L'emploi des femmes selon leur statut professionnel reste stable entre 2009 et 2020.

Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2020 :

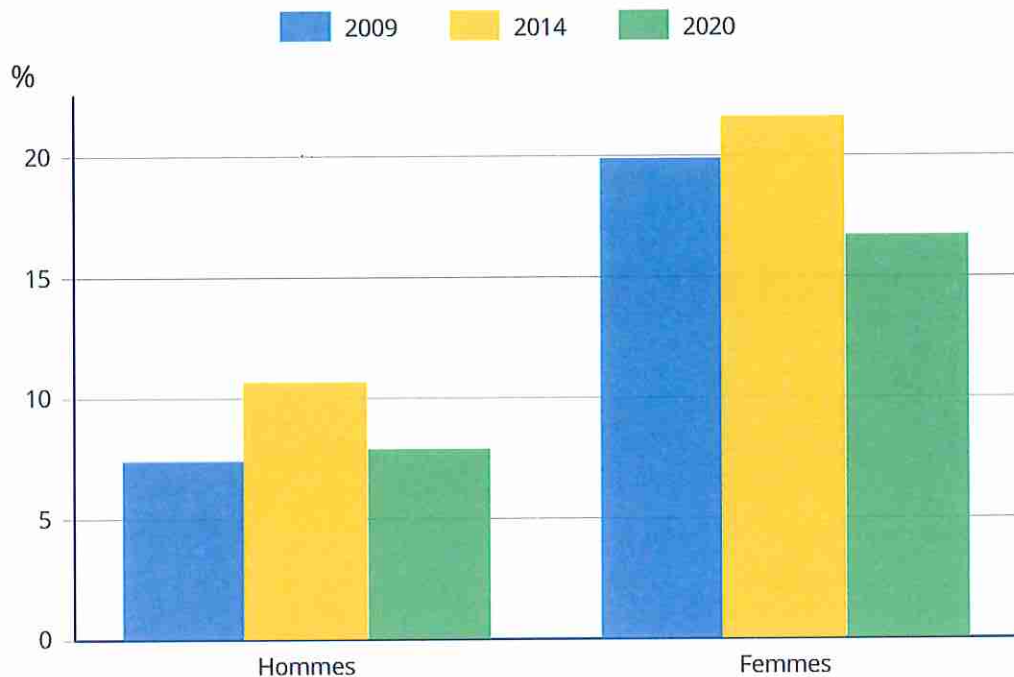
	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	4 635	100	4 463	100
Salariés	4 140	89,3	4 266	95,6
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	3 502	75,6	3 600	80,7
Contrats à durée déterminée	348	7,5	479	10,7
Intérim	149	3,2	45	1,0
Emplois aidés	26	0,6	21	0,5
Apprentissage - Stage	115	2,5	121	2,7
Non-Salariés	495	10,7	197	4,4
Indépendants	315	6,8	103	2,3
Employeurs	180	3,9	94	2,1
Aides familiaux	0	0,0	0	0,0

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Les femmes sont en grande partie salariées (95.6%), plus que les hommes (89.3%).

Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe :

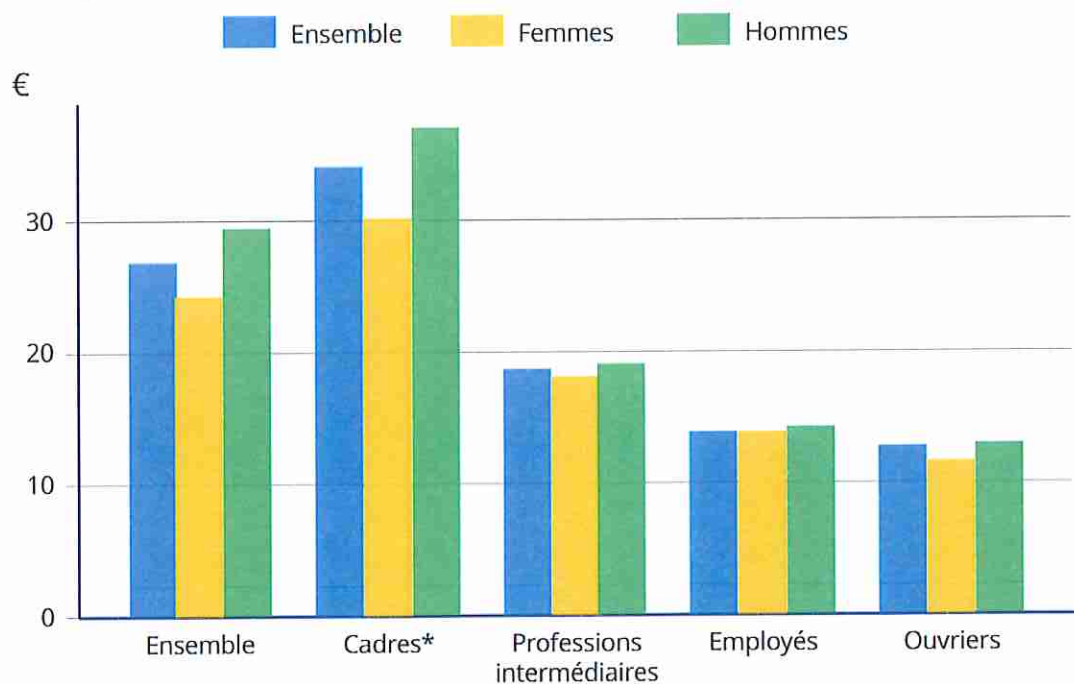
ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe



Les femmes sont beaucoup plus à temps partiel que les hommes. En 2020, 16.7% des femmes étaient à temps partiel contre 7.9% des hommes.

Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2021 :

SAL G1 - Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2021



	Ensemble	Femmes	Hommes
Ensemble	26,9	24,2	29,4
Cadres*	34,0	30,2	37,0
Professions intermédiaires	18,6	18,2	19,0
Employés	13,9	13,8	14,2
Ouvriers	12,7	11,6	12,9

* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés

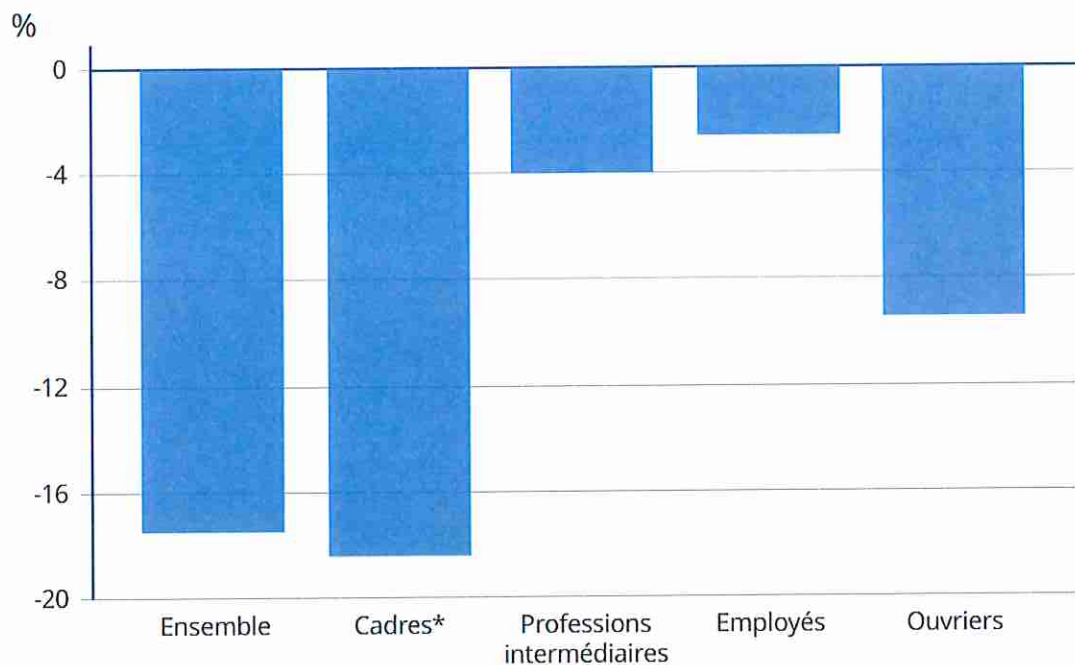
Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2023.

Dans toutes les catégories socio-professionnelles, les femmes gagnent moins que les hommes.

Écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes selon la catégorie socioprofessionnelle en 2021 :

SAL G3 - Écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes selon la catégorie socioprofessionnelle en 2021



* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés

Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2023.

L'écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles est de 17.5%. Cela s'élève à 18.4% pour les cadres.

Salaire net horaire moyen (en euros) selon l'âge en 2021 :

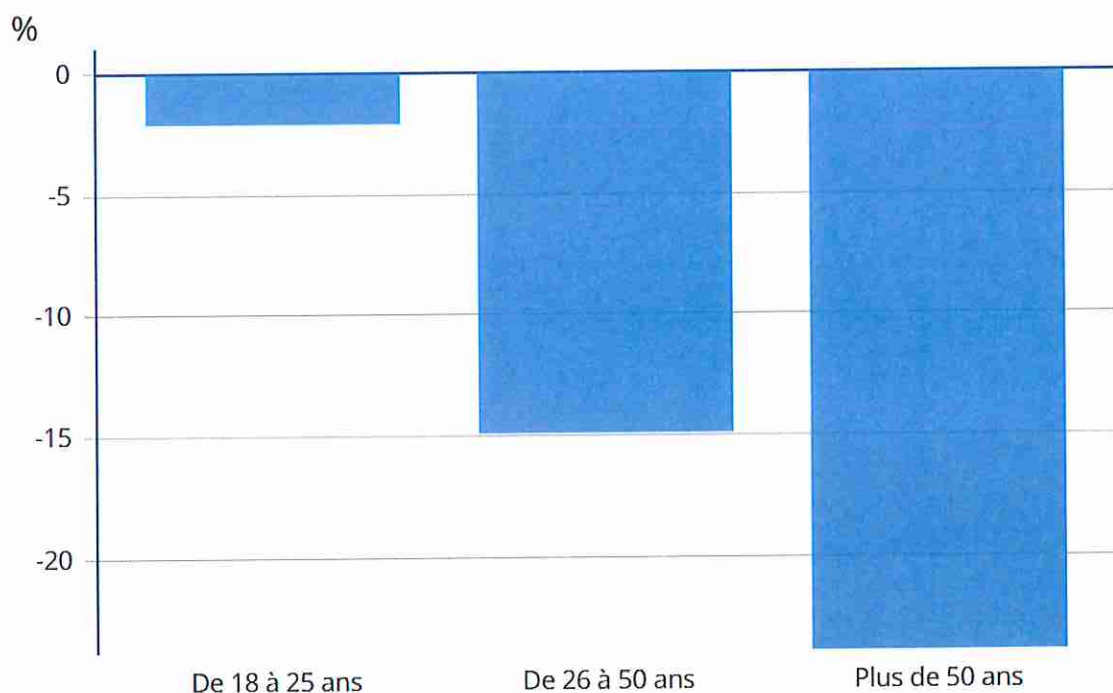
	Ensemble	Femmes	Hommes
De 18 à 25 ans	13,2	13,1	13,3
De 26 à 50 ans	26,0	23,8	28,0
Plus de 50 ans	32,8	28,1	37,0

Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture.

Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2023.

Écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes selon l'âge en 2021 :

SAL G4 - Écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes selon l'âge en 2021



Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture.

Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2023.

→ En résumé :

- Dans toutes les catégories socio-professionnelles, le salaire net horaire moyen des femmes est inférieur à celui des hommes.
- Cet écart est particulièrement marqué pour les cadres. Cet écart est stable depuis plusieurs années.

- L'écart de salaire est beaucoup plus marqué pour la catégorie des plus de 50 ans.

Composition des familles

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	6 308	100,0	6 311	100,0	6 324	100,0
Couples avec enfant(s)	3 193	50,6	3 227	51,1	3 191	50,5
Familles monoparentales	1 540	24,4	1 630	25,8	1 656	26,2
Hommes seuls avec enfant(s)	196	3,1	206	3,3	214	3,4
Femmes seules avec enfant(s)	1 344	21,3	1 424	22,6	1 443	22,8
Couples sans enfant	1 575	25,0	1 455	23,1	1 477	23,4

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

En 2020, 26.2% des compositions des familles sont des familles monoparentales : 22.8% des femmes seules avec enfants contre 3.4% d'hommes seuls avec enfants.

III. Etat des lieux des politiques publiques en matière d'égalité femmes hommes

Afin de permettre à la Ville de développer une véritable politique locale d'égalité, pour favoriser les droits des femmes, il est apparu nécessaire de réaliser un premier diagnostic au sein de la commune. Ce document donnera à voir une vision d'ensemble des réalités territoriales, permettant d'aider au déploiement d'un plan d'actions qui devra répondre aux grands enjeux et problématiques alors mis en évidence.

Lancé en septembre 2023, ce diagnostic servira de base pour définir les grands axes prioritaires d'actions en matière d'égalité femmes-hommes. En parallèle, le 8 mars 2024, la ville signera la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Ce diagnostic intervient aux prémices de la mise en œuvre d'une action municipale coordonnée en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il vient donc interroger les conditions de réussite de l'action à venir. Si différentes actions spécifiques sont déployées à ce jour sur cette thématique, il convient néanmoins de les intégrer, plus largement, à l'ensemble des politiques publiques.

La démarche bénéficie d'un portage politique affirmé, avec une large mobilisation de la Direction et des services de la ville.

La commune peut s'appuyer sur la présence de plusieurs personnes ou groupes ressources sur les questions d'égalité : une élue en charge de l'égalité femmes hommes très investie sur le sujet, une chargée de mission à temps plein sur les questions d'égalité et une responsable du service Prévention Médiation experte de l'égalité femmes hommes et portant la lutte contre les violences faites aux femmes.

L'ensemble des professionnels des services de la ville s'est montré sensible à la démarche et convaincu de sa pertinence dans le cadre des politiques déployées sur le territoire.

Enfin, les actions déployées gagneront à s'intégrer dans une stratégie globale, renforçant la lisibilité et la visibilité de cette nouvelle politique. La signature de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale et l'élaboration de deux plans d'actions (interne et relatif aux politiques publiques) permettront d'asseoir la politique municipale en la matière.

Autour de ce diagnostic :

Enjeux dans lequel ce diagnostic a été mené :

- S'appuyer sur les 4 grands enjeux nationaux et les décliner localement en fonction des besoins de la ville (la lutte contre les violences faites aux femmes ; la santé des femmes ; l'égalité professionnelle et économique ; la culture de l'égalité).

- Pourquoi un diagnostic ?
- Identifier les inégalités
- Respecter les obligations réglementaires
- Dégager des priorités
- Légitimer la politique égalité femmes-hommes
- Recenser l'existant, le valoriser
- Convaincre sur la nécessité d'agir

Objectifs de la politique égalité femmes-hommes à Villeneuve-la-Garenne :

- Sensibiliser sur les droits des femmes
- Lutter contre les discriminations et les violences faites aux femmes
- Promouvoir l'égalité des sexes
- Célébrer les réussites des femmes
- Fédérer les services
- Créer une culture de l'égalité

Comment ce diagnostic a été mené ?

- Méthodologie proposée par le Centre Hubertine Auclert
- 4 autres collectivités rencontrées
- 25 services interrogés au sein des différentes directions de la ville

Analyse des ressources et des résultats :

Responsabilité démocratique/ Rôle du politique

En 2020 la ville de Villeneuve-la-Garenne comptait : 11 820 hommes (48%) et 12 772 femmes (52%) (chiffres INSEE). Le nombre d'inscrits sur les listes électorales est le suivant : 53,6% (7036), hommes : 46,2% (6030). La part des femmes élues parmi la part des conseillers et conseillères du conseil municipal s'élève à 48,6% (17 femmes et 18 hommes).

Jusqu'à aujourd'hui, il n'y a pas eu de temps à grande échelle pour former les élus ou les agents de la ville à l'égalité femmes-hommes ou aux luttes contre les discriminations. En 2024, est prévu un temps de sensibilisation pour tous les élus sur l'égalité femmes hommes. Ce temps sera animé par le centre Hubertine Auclert.

La ville a décidé pour 2024 de demander des données sexuées concernant la composition des conseils d'administration des associations subventionnées.

Cadre général pour l'égalité

La ville de Villeneuve-la-Garenne travaille actuellement à un mode de récolte de données sexuées concernant les bénéficiaires des dispositifs qu'elle met en place.

Depuis juin 2023, une chargée de mission égalité femmes/hommes et une responsable du service prévention médiation qui s'occupe de la lutte contre les violences faites aux femmes ont été recrutées. A partir de 2024, la ville, en plus des recrutements qu'elle a mené en 2023 concernant l'égalité femmes hommes, dédiera un budget à la mission égalité femmes hommes.

La ville a toujours été attentive à célébrer la journée des droits des femmes le 8 mars et à mener des actions pour la journée de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre.

Aujourd'hui en termes de communication, le service communication a créé un univers graphique reconnaissable « place à l'action » pour toutes les actions qui vont porter sur l'égalité femmes-hommes ou à la lutte contre les violences faites aux femmes.

En 2023, un diagnostic interne sur l'égalité professionnelle a été mené avec le cabinet Egae. De plus, un diagnostic ville est également en cours de finalisation.

Pour 2024, la mission égalité femmes hommes prévoit la mise en place de groupes de travail et de nommer des référents égalité au sein de la collectivité. De plus, à la suite des 2 diagnostics, la ville mettra en place un plan d'actions concernant la mise en œuvre de sa politique publique en direction des habitants mais aussi en interne de la ville concernant l'égalité professionnelle.

Pour développer la visibilité de la politique publique égalité femmes hommes, la ville a réparti les moyens de la manière suivante :

- Cadre général de l'égalité : 85 000 euros (valorisation salaire + actions)
- Prévention, lutte contre les violences faites aux femmes : 50 000 euros (valorisation salaire + actions)
- Vie associative/ politique de la ville : 50 000 euros (subventions, participation évènements...)
- Jumelage : 5000 euros
- Garde d'enfants : 10 000 euros
- Jeunesse : 20000 euros
- Santé/ accès aux droits : 20000 euros
- Culture : 10000 euros
- Sports : 10000 euros
- Emploi : 5000 euros

FOCUS 8 mars 2023 :

« Une journée, celle du 8 mars, pour faire entendre la cause des femmes, leurs revendications, leurs engagements. Mais parce que l'évolution de nos pensées, de la société dans son entier, mérite plus qu'une journée, la programmation choisie s'égraine jusque fin mars.

Prévention et information autour des libertés individuelles et de l'émancipation des femmes se retrouvent dans nombre de rendez-vous proposés.

Tout au long du mois de mars, il sera aussi question d'égalité entre les hommes et les femmes, de genre (humain). Être femme, c'est prendre conscience de son corps, de ce que l'on est et de ce dont on a besoin pour se protéger, pour prendre soin de soi, pour avoir confiance en soi et in fine pour pouvoir parler, s'exprimer et se revendiquer. Autant d'enjeux essentiels qui doivent pouvoir être abordés en mars, mais aussi tout au long de l'année. »

En 2023, diverses actions ont été portées par les services de la ville et les associations lors de la journée internationale des droits des femmes :

- 2 expositions en accès libre
- Des ateliers avec le CIDFF
- Le festival de cinéma « telles femmes, tels films »
- Des ateliers à la bibliothèque Aimé Césaire
- Des actions portées par les associations de la ville

Vie Associative et politique de la ville

La vie associative à Villeneuve-la-Garenne a été restructurée en juin 2023. L'égalité femmes hommes a toujours été une question fortement portée au niveau de la vie associative.

Aujourd'hui, les dossiers de demandes de subvention pour les associations ne contiennent pas de statistiques sexuées : les informations concernent seulement les membres du bureau. Depuis 2024, le dossier de demande de subvention a été revu. Tendre vers l'égalité femmes hommes, devient un critère immuable pour toute demande.

Aujourd'hui une dizaine d'associations à Villeneuve-la-Garenne travaillent de façon poussée sur l'égalité femmes hommes. Cela peut être à travers des actions, un public, des ateliers... Cela est de plus en plus pris en compte par le monde associatif. La ville observe également que la majorité des bénévoles au sein des associations sont des femmes.

Dans le contrat de ville, l'égalité femmes hommes est un axe transversal. Depuis 2022, la ville demande des données sexuées aux porteurs de projets. Le contrat de ville soutient une dizaine d'actions qui soit sont à destination des femmes directement, soit promeuvent l'égalité femmes hommes.

Dans le nouveau contrat de ville qui verra le jour en 2024, l'égalité femmes hommes est une priorité qui doit se retrouver dans l'opérationnalité.

Education/ Affaires scolaires

Le service Enfance constate que la fréquentation du périscolaire est équilibrée en termes de mixité. Toutefois, au niveau des rendez-vous proposés aux différents parents, la présence des mères plus que celle des pères est largement constatée.

La mixité entre filles et garçons ne pose pas de problème jusqu'à 8-9 ans selon le service Enfance. Les enfants ont moins tendance à se mélanger à cet âge-là. Les animateurs sont donc vigilants dans leurs pratiques à prendre en compte cette problématique. Ils proposent des activités mixant les filles et les garçons par exemple. Les animateurs de la ville, n'ont pas reçu à grande échelle de formations sur le sujet de l'égalité. Le service Enfance propose de former ses animateurs sur des espaces non genrés pour penser la mixité pour les plus grands, à la suite du constat établi.

Le PEDT (projet éducatif de territoire), socle de la politique éducative de la ville, n'a pas inscrit l'égalité filles/ garçons dans ses priorités. La Direction de l'Education, face à ce constat, a proposé de l'inscrire pour les prochaines années. Par exemple, dans la cité éducative, l'axe égalité filles/garçons est un axe transversal.

Aujourd'hui, nous constatons que l'aménagement des cours d'école en « cours oasis » permet de revoir les espaces en termes d'appropriation de l'espace par les filles et les garçons. Cela permet de moins « genrer » les espaces (terrain de foot « que » fréquenté par les garçons par exemple). La ville a déjà commencé une réflexion sur les cours Oasis avec le groupe scolaire Coubertin.

De plus, la ville a souhaité développer ses actions vers les parents en créant une coordination parentalité depuis 2019. Cette coordination pilote des actions en direct auprès de parents et accompagne et réunit différents acteurs de la parentalité. Les actions sont majoritairement fréquentées par des femmes, des mères. En 2023, lors de la semaine de l'Education et de la parentalité, la coordination parentalité et la mission égalité femmes hommes ont mis en place avec le collectif « t'as pensé à ? » 2 visios interactives sur la charge mentale. Cela a réuni une vingtaine de participantes.

La garde d'enfant

Aujourd'hui la ville de Villeneuve-la-Garenne a 7 crèches dont une halte-garderie qui comprennent 247 places. Les crèches sont très demandées par la population et malheureusement la ville ne peut pas répondre à toutes les demandes. Il existe également un manque d'assistante maternelle sur la ville pour répondre à la demande.

La ville a fait également le choix de réserver des places à la halte-garderie pour des personnes en insertion, prenant des cours de français, ayant besoin de façon ponctuelle d'un mode de garde. Cela facilite le retour à l'emploi des femmes notamment.

Le service Petite Enfance ne compte que 2 hommes parmi son équipe. Il est très compliqué de recruter des hommes, très peu postulent à ces métiers.

L'équipe a déjà eu des formations sur l'égalité filles-garçons dès le plus jeune âge. Le service possède une charte de la petite enfance et des projets d'établissements où il est question de mixité.

La jeunesse

Le service jeunesse est fréquenté à 25% de filles et 75% de garçons hors vacances scolaires et cela s'équilibre à 50/50 lors des vacances scolaires. Sur les projets tels que les séjours, le service impose du 50/50.

Cette année le CIDFF est intervenu 2 fois lors des ateliers philo : une fois sur la question du sexisme et une autre fois sur les questions LGBTQI+ et le harcèlement. Cela était destiné aux 12-17 ans.

En 2023, le service jeunesse a porté le projet les valeurs républicaines. Ce projet avait comme objectif de favoriser la mixité et promouvoir l'égalité femmes hommes.

Le groupe était constitué de 10 jeunes filles et garçons âgés entre 12 et 17 ans habitant Villeneuve-la-Garenne. La finalité était de créer une vidéo sur le thème des valeurs républicaines dans sa globalité vu par les jeunes. Les jeunes ont opté à l'unanimité pour l'égalité femme/homme.

Le calendrier d'actions incluait une sortie au théâtre à Paris pour assister à une pièce sur les violences faites aux femmes, des rencontres débats sur la place de la femme dans la société mais également une visite de l'assemblée nationale. Le groupe a pu rapidement rencontrer la Maire adjointe de la commune en charge de l'égalité femme/homme avec qui ils ont pu échanger sur la vision et le rôle d'un élu local en la matière.

L'objectif du projet étant également de sonder les jeunes et la population locale sur cette thématique, l'équipe a mis en place un micro-trottoir réalisé par les jeunes sur l'ensemble du territoire. Le groupe a également réalisé un « Draw my life » sur l'histoire de la femme. Une vidéo en dessin explicatif sur l'histoire de la femme rédigé et dessiné par les jeunes.

Avant la soirée de restitution, les jeunes ont rencontré le 10 février 2023 Isabelle Rome, alors Ministre chargée de l'égalité femmes hommes ce qui leur a permis d'approfondir encore leur réflexion sur les enjeux liés à cette thématique et ce qui a donné à leur démarche une dimension plus concrète encore et indéniablement valorisante.

Une fois le montage finalisé, a eu lieu le 17 mars 2023 la soirée de restitution du projet dans la salle André Malraux en présence du Maire, des élus ainsi que de Xavier Lacovelli sénateur des Hauts de Seine. Ainsi le groupe a eu l'occasion de présenter et de valoriser le projet devant 150 personnes puis d'échanger avec le public sur le sujet avec un quizz participatif, et des échanges spontanés sur la thématique.

La santé et l'accès au droit

A Villeneuve-la-Garenne, c'est le CCAS qui pilote la politique en matière de santé sur la ville. Il s'est doté d'un contrat local de santé, signé le 30 novembre 2021 et qui a comme objectif de déployer

les différentes actions sur 2021 à 2026. Ces actions sont caractérisées par une importante coordination des acteurs santé du territoire. L'année 2023 a été caractérisée par le soutien à l'offre de soins sur le territoire ; notamment l'appui au réseau partenarial des acteurs de santé locaux, avec par exemple, l'aide au développement des Maisons de santé.

Les actions de prévention et accès aux soins ont été aussi fortement présentes, par exemple : la « Semaine de ma santé » pour favoriser l'activité physique et sportive, et une alimentation saine et adaptée ; « Bus Santé femmes », pour favoriser et encourager l'accès des femmes à la santé.

Le Bus Santé femmes est venu deux fois en 2023 : le 14 mars et le 2 juin. Ce projet est porté par l'Institut des Hauts de Seine. C'est un dispositif innovant. Installé sur le parvis de l'hôtel de ville, le BUS propose divers dépistages et la possibilité de rencontrer des professionnels de la santé et du social. Plusieurs dizaines de femmes ont répondu présentes.

Le CCAS porte également des actions lors de sensibilisation au cancer du sein et du col de l'utérus lors d'octobre rose. Le 31 octobre sur le parvis de la Mairie, un stand de sensibilisation était présent. 20 personnes ont été présentes. Tous les soirs du mois d'octobre, l'Hôtel de ville a été illuminé de rose.

Le CCAS travaille également en partenariat avec des associations qui promeuvent la santé de la femme comme par exemple la croix rouge avec son centre médical ou bien l'espace santé jeune qui intervient en établissements scolaires et sensibilise les jeunes aux relations filles/ garçons.

En 2020, 26.2% des compositions des familles sont des familles. 87% des familles monoparentales ont à leur tête une femme. Ces familles cumulent un certain nombre de difficultés : faibles ressources, mal logement... Pour certaines familles cela est lié aux conditions d'emploi des mères, souvent précaires. Elles doivent également mener un combat pour la garde d'enfant souvent plus compliquée. Le CCAS prend en compte cette fragilité dans le cadre de ses aides sociales facultatives (ASF).

De plus, la ville dispose d'un point justice au sein de l'Espace Nelly Roussel.

Le point justice propose des permanences de deux natures différentes :

- Les permanences dites juridiques (ADIL, CIDFF, avocats)
- Les permanences complémentaires de services publics (écrivain public, CAF, CRAMIF , Pôle social départemental, CRESUS, évaluation linguistique...)

Le CIDFF (centre d'informations sur les droits des femmes et des familles) assure une permanence hebdomadaire. En 2023, 99% des personnes reçues sont des femmes. Les entretiens durent en général 30 min et sont anonymes. Au total il y a une centaine d'entretien dans l'année.

De plus, le point justice propose des temps de sensibilisation et d'informations collectives, notamment autour des droits des femmes et des violences dans le couple.

Prévention, sécurité et lutte contre les violences

A ce jour, la ville n'a pas de données locales sur le nombre estimé de femmes victimes de violence. En France, pour rappel, 244 000 femmes sont victimes de violences. La ville souhaite avoir une meilleure connaissance des données concernant les violences faites aux femmes et va créer au cours de l'année un observatoire des violences faites aux femmes. De plus un contrat de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (CLVSS) est en cours de construction.

La ville apporte son soutien financier à l'association l'Escale qui lutte contre les violences faites aux femmes. L'Escale qui possède 11 appartements d'urgence pour 23 places.

Depuis juin 2023, une dynamique s'est installée pour former les agents de la ville au contact du public concernant les violences faites aux femmes.

FOCUS 25 novembre 2023 : journée de lutte contre les violences faites aux femmes :

Voici les actions proposées par la ville lors des événements autour de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes :

- Ouverture de cours de sport aux femmes de la ville
- Mercredi 22 novembre à 18h : Illumination de la façade de l'Hôtel de Ville
Villeneuve-la-Garenne adopte ce code couleur Orange en illuminant les lieux emblématiques de la ville : L'Hôtel de Ville, le poste de Police Municipale et l'Espace Nelly Roussel pour symboliser un avenir sans violence à l'encontre des femmes et des filles.
- Mercredi 22 et Samedi 25 Novembre à 15h : Démonstration et cours de self-défense
L'association Djihène Academy entraîne les femmes aux techniques d'autodéfense. 3 séances de 45 minutes d'initiations gratuites et non mixtes aux techniques de self-défense. (Centre Commercial Quartz)
- Vendredi 24 novembre de 10h à 12h30 : Café police
Des agents de la Police Municipale sont présents pour vous informer, vous conseiller et vous écouter, de façon conviviale, autour d'un café offert lors du marché.
- Vendredi 24 novembre à 19h : Théâtre « Je me porte bien »
Cette pièce écrite et mise en scène par la policière Sonia Aya nous éclaire sur les violences conjugales. La représentation est suivie d'une table ronde lors de laquelle Sonia Aya et plusieurs experts répondront aux questions du public.
- Samedi 25 novembre à 16h : Ciné-débat sur le film « Jusqu'à la garde »
Palme d'or à Cannes en 2017, ce film traite des difficultés d'une mère en instance de divorce pour protéger son fils d'un père qu'elle accuse de violence. La projection est suivie d'un débat.

La culture

Selon le service culturel, ce sont majoritairement des femmes qui fréquentent les activités culturelles sur la ville (expositions, concerts, ateliers...)

La ville soutient la création et la diffusion culturelle. Pour le Virtuoz club, la ville met en avant majoritairement des artistes féminines.

Lors des événements autour de la journée internationale des droits des femmes, le service culturel a proposé son festival « telles femmes, tel film ». De plus, cette année, le partenariat avec le Louvre a permis la mise en place de « portraits de femmes » en mars 2023.

En 2023, la ville a également soutenu une artiste plasticienne Mathilde Segonds dans une résidence en milieu scolaire qui a travaillé sur le passé, le présent et le futur de Villeneuve-la-Garenne.

Villeneuve-la-Garenne a également soutenu une compagnie composée de comédiennes, photographes et illustratrices « I am a bird now » afin de travailler sur la culture et le lien social.

La ville s'attache depuis peu à nommer les nouveaux équipements publics de noms de femmes afin de rééquilibrer les noms qui sont jusque là très masculins.

Les sports :

Le service des sports et le service vie associative accompagnent les associations sportives dans leurs différents projets. Dans ces projets, plusieurs ont comme objectifs l'égalité femmes hommes. Plusieurs sections mixtes ou féminines se sont développées ces dernières années comme le foot féminin à l'AVG, la Djihene Academy, le handball féminin, le kung-fu...

Les équipements sportifs sont plutôt tournés vers la pratique masculine mais des réflexions sur comment attirer tous les publics dont le public féminin émergent.

La ville soutient activement les associations sportives ainsi que les sportifs et sportives de haut niveau. Plusieurs femmes se distinguent par leurs performances sur le territoire.

Les éducateurs sportifs vont tous être formés sur la déconstruction des stéréotypes pour un meilleur repérage.

En 2024, à l'occasion des jeux olympiques, les événements autour du 8 mars auront un focus sur les femmes et le sport.

Emploi/Insertion/Entreprenariat

L'Espace Emploi propose aux demandeurs d'emploi et aux salariés villéno-garennois un accompagnement dans leurs projets professionnels que ce soit pour de la formation, une reconversion, des aides à la recherche d'emploi...

Aujourd'hui sur la ville 50% des demandeurs d'emploi sont des femmes (chiffres espace emploi). En 2023 : 52,3% d'hommes et 47,7% de femmes ont fréquenté l'Espace Emploi.

En 2023, il n'y a pas eu d'actions spécifiques pour les femmes mais : 9 femmes suivant le projet de remise à niveau ont pu bénéficier d'un mode de garde le temps de leur formation. De plus, l'Espace Emploi soutient activement les entrepreneuses femmes et le club d'entreprise qui accueille au sein de son bureau 2 femmes.

La ville met régulièrement en place des forums emploi mais aussi des découvertes des métiers pour les collégiens qui se veulent très axés sur la mixité des métiers. En 2024 aura lieu un petit déjeuner des entrepreneuses et un accompagnement par France Active Métropole dont une des actions est axée sur l'accompagnement des femmes.

Jumelage et la coopération internationale :

La ville de Villeneuve-la-Garenne a un partenariat de coopération décentralisée avec la ville de Tiznit au Maroc.

Dans l'accord de coopération décentralisée avec Tiznit : 1 des 5 valeurs est l'égalité femmes-hommes. Il est même précisé :

« L'ensemble des axes développés visent particulièrement un public féminin, à savoir les jeunes filles et les femmes. Le principe d'égalité Femmes-Hommes, mis au cœur de cette démarche de coopération, vise à faire des femmes les premières bénéficiaires des avancées envisagées tout en les rendant actrices du développement, à Tiznit comme à Villeneuve-la-Garenne. »

En octobre 2023, l'association APSA s'est rendue à Tiznit avec un groupe de femmes villéno-garennoises avec l'objectif de visiter des coopératives locales tenues par les femmes dans un esprit d'émancipation.

Développement durable et environnement :

La mission Développement durable et la mission Egalité femmes hommes sont en train de développer un partenariat et collaborent régulièrement. Cela va permettre à la ville d'investir l'ODD 5 (objectif développement durable) sur l'égalité femmes/hommes dans l'Agenda 2023.

Au sein de la ville, il existe des référents développement durable. Ils représentent les différentes directions de la ville. 9 référents développement durable sur 15 sont des femmes.

La mobilité et les transports :

La collectivité est engagée dans une politique de développement du transport en commun avec la RATP. Mais à ce jour la ville n'a pas de données sexuées sur l'usage de la voiture, des transports en commun et sur les conflits et incidents, pour savoir la répartition femmes/hommes. Cependant, la collectivité développe une politique visant à favoriser les mobilités des personnes avec des jeunes enfants et les personnes à mobilité réduite (PMR) dans les bus (agenda accessibilité avec le CCAS).

Ce qui ressort de ce diagnostic :

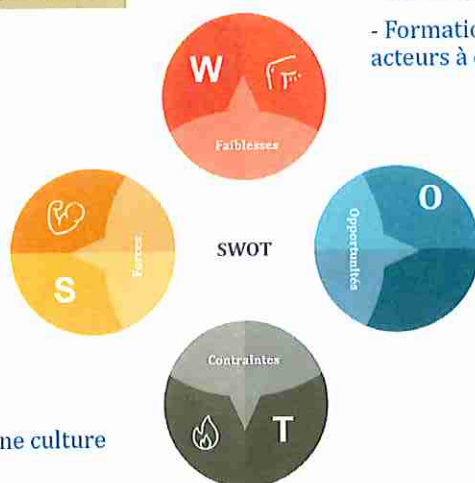
Les services de la ville semblent tous concernés par la question de l'égalité femmes hommes mais ont besoin de renforcer leurs données pour analyser leurs pratiques et de s'outiller pour aller plus loin dans les actions proposées.

Plusieurs services sont « moteurs » sur la question et nous observons une volonté de changer, de faire bouger les choses concernant l'égalité. La mission égalité femmes hommes sera présente pour les accompagner, coordonner les actions et leurs donner les outils nécessaires.

Forces et faiblesses

- Actions ou projets déjà mis en place mais pas mis en valeur ou coordonnés
- Connaissance des acteurs et de la ville

- Temps de la création d'une culture de l'égalité
- Moyens à renforcer



L'année 2024 sera donc très importante dans le déploiement d'une politique publique coordonnée, visible et efficace :

- Le diagnostic sera présenté et un plan d'actions va en découler.
- La charte européenne sera signée.
- Un grand plan d'actions de formation autour des violences sexistes et sexuelles est prévu.

IV. Etat des lieux sur l'égalité au sein de la collectivité

L'adoption d'un Plan Pluriannuel d'actions pour l'égalité professionnelle a été rendue obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitant.es par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, précisée par le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020.

La ville de Villeneuve-la-Garenne travaille actuellement avec le cabinet Egaé à son plan pluriannuel 2024-2026. Ce plan est porté par le service des ressources humaines et la mission égalité femmes-hommes. Il doit encore être validé en comité technique. Il se décompose comme suit en 5 axes :

- Axe 1 : Gouvernance, évaluation et suivi du plan d'actions
- Axe 2 : Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération
- Axe 3 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique
- Axe 4 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
- Axe 5 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

Parallèlement, la ville élabore chaque année un Rapport Social Unique (RSU) dans lequel une synthèse sur l'égalité professionnelle est proposée par le CIG. Le CST a émis un avis favorable sur le RSU 2022 le 15.11.2023. La synthèse sur l'égalité professionnelle est présentée ci-après.

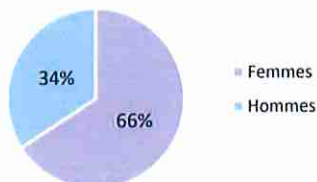
Synthèse des indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle pour Commune de Villeneuve-la-Garenne pour l'année 2022 :

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs du Rapport de Situation Comparée au 31 Décembre 2022. Elle a été réalisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile-de-France par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité.

- Conditions générales d'emploi

- ➔ Au 31 décembre 2022, la collectivité employait 385 femmes et 199 hommes sur emploi permanent

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre

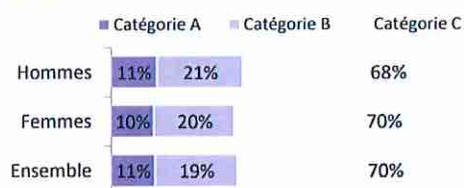


La collectivité emploie 3 agents sur emploi fonctionnel, dont 1 femme et 2 hommes

Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

- 134,7 fonctionnaires hommes
- 258,1 fonctionnaires femmes
- 51,0 contractuels hommes
- 112,0 contractuelles femmes

- ➔ Répartition des agents par genre et par catégorie (emplois permanents)



Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :

Catégorie	Taux de féminisation
Catégorie A	65%
Catégorie B	64%
Catégorie C	67%

Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des asem

ASEM	100%
Auxiliaires de puériculture	100%
Adjoints administratifs	93%
Rédacteurs	90%
Educateurs de jeunes enfants	83%

*Seuls les 5 premiers cadres d'emplois comprenant au moins 5 agents sur emplois permanents et féminisés ou masculinisés à plus de 50 % sont pris en compte

- ➔ Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaire	Contractuel permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	48,44	39,86	45,66
Hommes	48,12	40,86	45,89

- ➔ 32 % des femmes sont contractuelles permanentes contre 31 % des hommes

	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent
Hommes	69%	31%
Femmes	68%	32%
Ensemble	68%	32%

- ▶ 65 % des fonctionnaires sont des femmes et 35 % des hommes
- ▶ 67 % des contractuels permanents sont des femmes et 33 % des hommes

- ➔ 14 % des femmes contractuelles sont en CDI contre 18 % des hommes
Au total, 28 agents en CDI sur 186 agents contractuels, soit 15 %

Hommes	82%	18%	CDD
Femmes	86%	14%	CDI

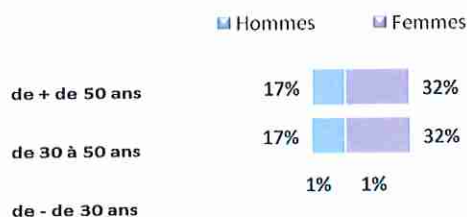
- ➔ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	81%	19%
Technique	57%	43%
Culturelle	48%	52%
Sportive	22%	78%
Médico-sociale	94%	6%
Police	-	100%
Incendie	-	-
Animation	72%	28%

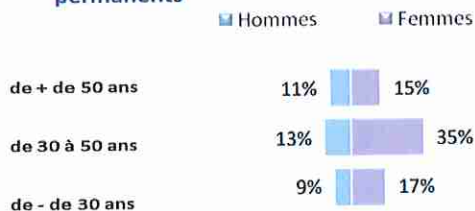
- ➔ Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des agents de police municipale

Agents de police municipale	100%
Educateurs des APS	78%
Techniciens	57%
Agents de maîtrise	57%
Adjoints territoriaux du patrimoine	57%

Pyramide des âges des fonctionnaires



Pyramide des âges des contractuels permanents

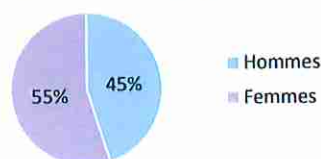


Précisions : agents sur emploi non permanent présents au cours de l'année 2022*

Catégorie	Taux de féminisation (%)
Saisonniers/occasionnels	49%
Emplois aidés	-
Apprentis	67%

* ayant travaillé dans la collectivité entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021

Répartition globale des emplois non permanents par genre



- Evolution de carrière et titularisation

3 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

3 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés

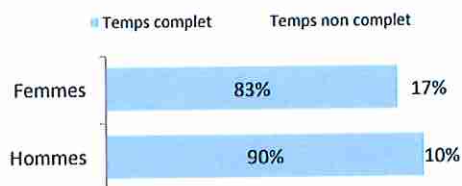
dont 100% des nominations concernent des femmes

► Pour rappel, 65% des fonctionnaires sont des femmes

Aucun lauréat d'un examen professionnel

- Organisation du temps de travail (agents sur emploi permanent)

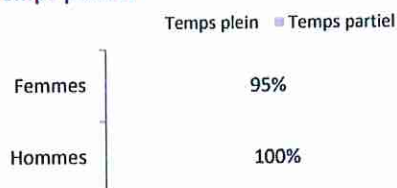
Répartition des emplois à temps complet ou non complet



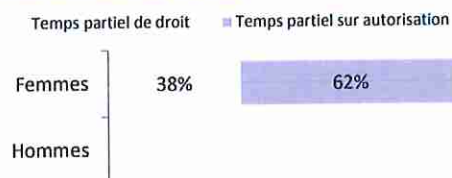
La collectivité ne dispose pas d'une charte du temps

Une charte du temps regroupe les mesures visant à améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



- Conditions de travail et congés

➤ Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,96%	5,28%
	Ensemble : 5,73%	
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	8,61%	6,07%
	Ensemble : 7,67%	
Taux d'absentéisme Global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	10,07%	6,38%
	Ensemble : 8,81%	

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

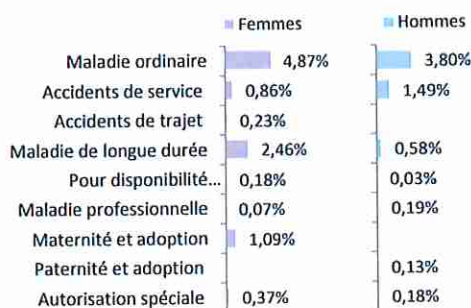
➤ Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2022

- ▶ En moyenne, 31,4 jours d'absence pour tout motif médical* en 2022 pour chaque femme présente dans la collectivité
- ▶ En moyenne, 22,2 jours d'absence pour tout motif médical* en 2022 pour chaque homme présent dans la collectivité

*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

**Les absences pour "autres motifs" correspondent aux autorisations spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels... Ne sont pas comptabilisés les jours de formation, les absences pour motif syndical ou de représentation.

Taux d'absentéisme



➤ Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

- ▶ 13 congés maternité ou adoption en 2022
- ▶ 6 congés paternité ou adoption en 2022

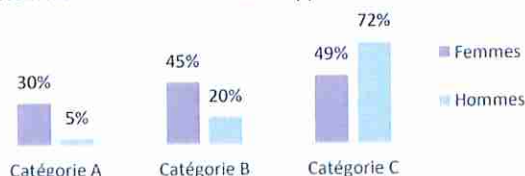
➤ 38 accidents du travail déclarés en 2022

- ▶ 5,1 accidents du travail pour 100 femmes en position d'activité au 31 décembre 2022
- ▶ 4,1 accidents du travail pour 100 hommes en position d'activité au 31 décembre 2022
- ▶ Les accidents du travail concernant des femmes ont été suivis de 1555 jours d'arrêt
- ▶ Les accidents du travail concernant des hommes ont été suivis de 1079 jours d'arrêt

- Formation

➤ 284 départs en formation concernant des agents permanents

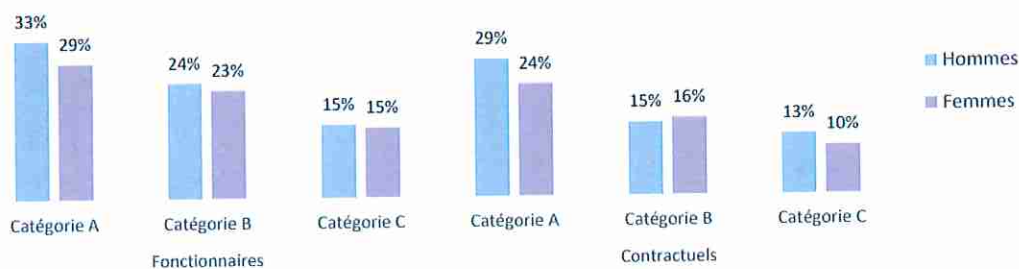
Nombre d'actions de formation rapporté à l'effectif



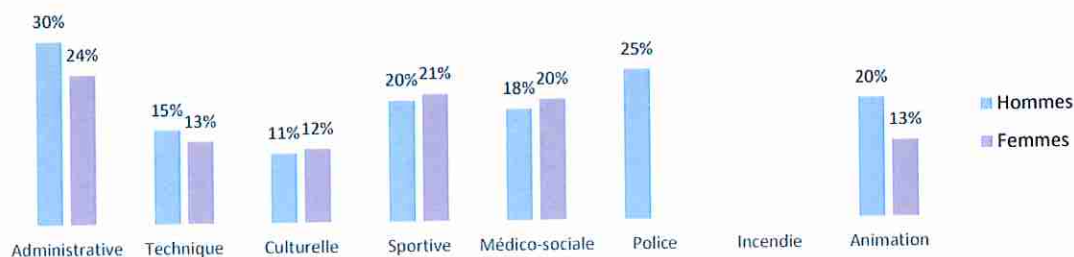
➤ Aucun départ en formation pour les agents non permanents en 2022

- Rémunération (agents permanents)

➔ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la catégorie et le statut



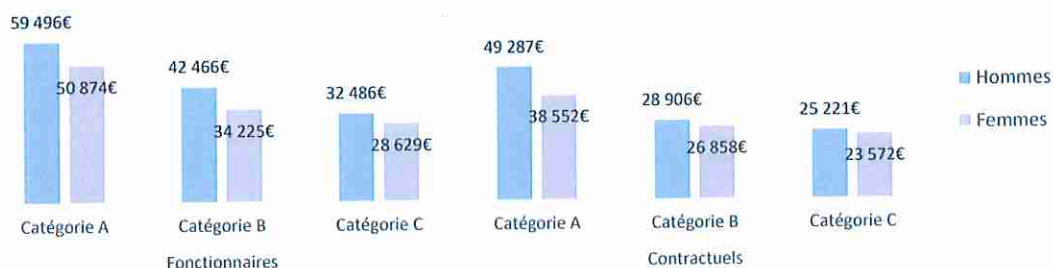
➔ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



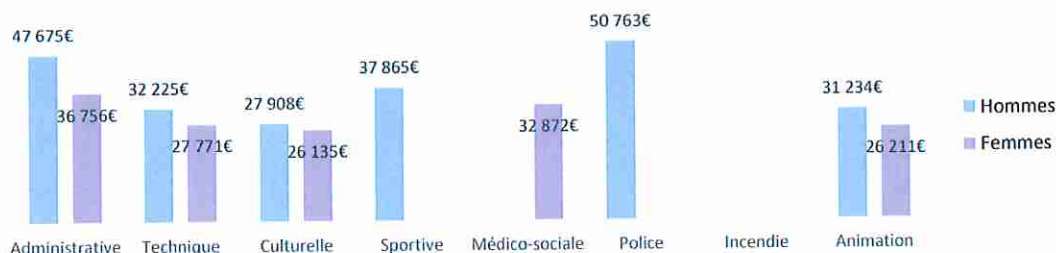
➔ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	32%	29%	31%	26%	17%	19%
Technique	37%	24%	24%	24%	13%	13%
Culturelle	8%	0%	11%	11%	14%	15%
Sportive			20%	21%		
Médico-sociale	18%	21%		21%		13%
Police			27%		23%	
Incendie						
Animation			25%	16%	17%	12%

➔ **Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon la catégorie hiérarchique et le statut**



➔ **Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière**



➔ **Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière**

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	54 387 €	45 482 €	36 158 €	38 773 €	36 481 €	30 169 €
Technique	64 918 €	s	40 605 €	39 235 €	30 875 €	27 310 €
Culturelle	s	s	27 544 €	25 160 €	28 880 €	28 350 €
Sportive	-	-	37 865 €	s	-	-
Médico-sociale	s	44 055 €	-	28 816 €	-	29 036 €
Police	-	-	s	-	45 347 €	-
Incendie	-	-	-	-	-	-
Animation	-	-	41 034 €	35 312 €	28 614 €	25 477 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- **Acte de violence ou de harcèlement**

Les chiffres suivants sont à lire avec un certain recul : selon le cabinet Egae qui accompagne la ville sur son plan d'action d'égalité professionnelle, il est impossible qu'il n'y ai zéro acte de violence ou de harcèlement. Il faut donc creuser les raisons qui font qu'aucune victime ne se déclare.

➔ **Nombre d'actes de violences physiques envers le personnel (y compris violences sexuelles) pour 1 000 agents**

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

➔ **Nombre de signalements au DRH pour harcèlement moral pour 1 000 agents**

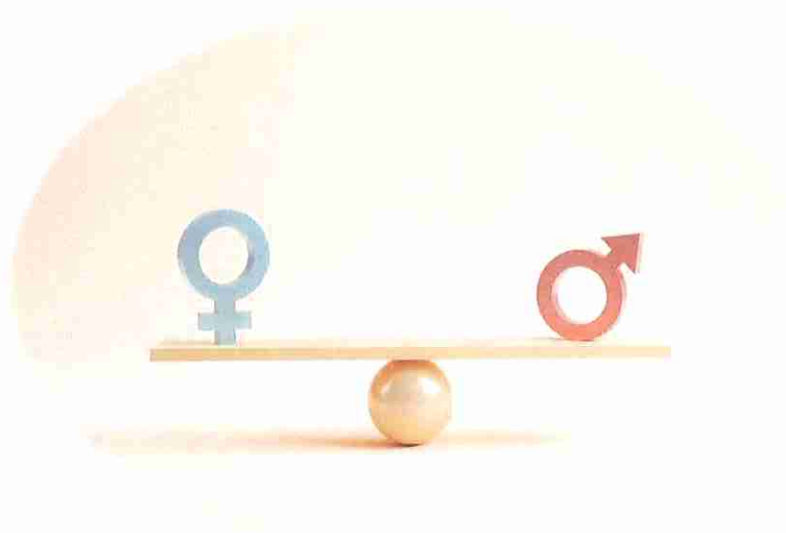
	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

➔ Nombre de signalements au DRH pour harcèlement sexuel pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

➔ Nombre de signalements au DRH pour agissements sexistes pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20240208-2024-02-08-1-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

COMMUNE
DE
VILLENEUVE-
LA-GARENNE
92390

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35
Membres présents : 26
Membres représentés : 5
Membres absents : 4
Membres votants : 31

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi huit février à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 2 février 2024 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle des fêtes de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme. Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme. Khady FOFANA, Mme. Leïla LARIK, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme. Sandrine HERTIG, M. Bachir HADDOUCHE, M. Kiran GURUNG, M. Lachen BAYLAL Maires-adjoints.

Mme. Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, Mme. Mirtha HENRIOL, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Mme. Fatma SERIR, M. Salah KOBBI, M. Larbi OUHAMMOU, Conseillers municipaux délégués.

Mme. Eduarda PINTO-RODRIGUEZ, Mme. Joanna MOHAMED, M. Gaoussou KEITA, Mme. Rolande CHAVANE, M. Jérémie LAGARDE, M. Abdelaziz BENTAJ, Mme. Emmanuelle RASSABY, M. Gabriel MASSOU, Mme. Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. Arnaud PERICARD, Maire-adjoint, donne pouvoir à M. Lahcen BAYLAL,
Mme. Fatima AAZIZ, Maire-adjointe, donne pouvoir à Mme Leïla LARIK,
Mme. Zoubida KHATTALA, Maire-adjointe, donne pouvoir à Mme Mirtha HENRIOL,
M. Erick PELEAU, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Jérémie LAGARDE,
Mme. Mariam KANTE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Pascal PELAIN.

ABSENTS :

M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal,
Mme. Yaël LEVY, Conseillère municipale,
M. Abdel AIT OMAR, Conseiller municipal,
Mme. Sandrine PAYET, Conseillère municipale.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, désignée en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Approbation de la convention entre l'association « Action contre la faim » et la commune de Villeneuve-la-Garenne

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20240208-2024-02-08-2-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE AU CONSEIL

Que le Conseil municipal des jeunes, installé il y a maintenant près de deux ans, approche la fin de son mandat,

Qu'après la participation aux différentes commémorations liées au devoir de mémoire, des temps d'éducation à la citoyenneté et l'organisation d'événements tels que le Ciné-débat pour la journée internationale des droits des femmes, la commission Solidarité du Conseil municipal des jeunes souhaite organiser une Course contre la faim,

Que le Conseil municipal des jeunes propose la mise en place d'une "Course contre la faim" en collaboration avec l'association reconnue "Action contre la faim",

Que ce projet vise à sensibiliser la population de Villeneuve-la-Garenne à la problématique de la faim dans le monde et à collecter des fonds au profit des actions humanitaires de l'association. La course se déroulera dans un cadre festif, sportif et solidaire, mobilisant les habitants de la commune âgés entre 11 et 25 ans autour d'une cause humanitaire,

Que pour se faire, après approbation de la convention, l'association « Action contre la faim » interviendra pour une sensibilisation à la Fabrik, structure municipale, après une communication portée par les jeunes conseillers dans les établissements scolaires de la ville,

Que les cinq objectifs clés suivants ont été fixés par le Conseil municipal des jeunes :

- Sensibiliser à la problématique de la faim dans le monde : L'objectif principal de la course est de sensibiliser les jeunes à la réalité de la faim dans le monde. En mettant en lumière les enjeux liés à la sécurité alimentaire, la course offre une opportunité d'éduquer les participants sur l'impact de la faim sur des millions de personnes à travers le globe,
- Collecter des fonds pour des actions humanitaires : La course servira de plateforme de collecte de fonds au profit d'organisations caritatives engagées dans la lutte contre la faim. En mobilisant les jeunes participants pour solliciter des dons de leur entourage, la course devient un outil concret d'apporter un soutien financier à des projets humanitaires visant à éradiquer la faim dans le monde,
- Promouvoir l'esprit d'équipe et la solidarité : Organiser une course contre la faim encourage la collaboration et renforce l'esprit d'équipe parmi les jeunes participants. Travailler ensemble vers un objectif commun, qu'il s'agisse de courir ou de collecter des fonds, favorise la cohésion sociale et la solidarité au sein de la communauté juvénile,
- Encourager l'adoption de modes de vie sains : La course incite à l'activité physique et à l'adoption d'un mode de vie sain. En mettant l'accent sur la santé physique, l'événement encourage les jeunes à adopter des habitudes de vie actives, contribuant ainsi à la prévention des problèmes de santé liés à la sédentarité,
- Favoriser l'engagement citoyen : Organiser une course contre la faim offre une opportunité unique d'impliquer les jeunes dans des actions citoyennes. En participant activement à un événement axé sur la solidarité mondiale, les jeunes développent un sentiment d'engagement envers des causes humanitaires,

Que dans le cadre de la commission Sport et de la commission Solidarité, la Commune organise une Course contre la faim en partenariat avec l'ONG Action contre la Faim,

Qu'après diagnostic, la Commune a constaté que les Courses contre la faim étaient organisées sans réelle visibilité au sein des établissements scolaires et ne touchaient que quelques classes. La course organisée s'adressera auprès de 150 jeunes du collège mais aussi aux jeunes jusqu'à 25 ans afin de brasser un maximum de public et de faire de ce moment plus qu'une course mais un événement,

Accuse de réception en préfecture
092-219200789-20240208-2024-02-08-2-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

Que cet évènement s'articulera donc autour du sport, du bien-être et de la solidarité et la Ville mettra en place des stands divers autour de ces thématiques lors de sa réalisation le 25 mai à Gaston Bouillant,

Que la communication sera effectuée au sein des établissements scolaires, mais aussi au sein des structures du service jeunesse, l'Atelier et la Fabrik,

Que les inscriptions s'effectueront à la Fabrik et la sensibilisation aux parrainages sera effectuée par un bénévole d'Action contre la Faim le mercredi 24 avril,

Que les jeunes devront trouver des parrains qui s'engageront à reverser à « Action contre la faim » la somme due par tour effectué,

Que les dons seront ensuite reversés par « Action contre la Faim » à l'une de leurs nombreuses antennes qui luttent contre la famine à travers le monde.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.),

Vu l'avis favorable de la commission des finances du mardi 6 février 2024,

Où l'exposé complet de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré.

APPROUVE

La convention d'accompagnement qui a pour objet de préciser les modalités selon lesquelles l'association « Action contre la faim » accompagne la Ville dans l'organisation de la Course contre la faim par le conseil municipal des jeunes.

PRECISE

Que la convention est jointe à la présente délibération.

DIT

Que les recettes seront imputées au Budget et seront reversées à l'association «Action contre la faim».

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7CRPA).

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérécourts citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne

Conseiller général de France

Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris

092-219200789-20240208-2024-02-08-2-DE
Date de réception préfecture : 27/02/2024

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D'UNE COURSE CONTRE LA FAIM

Entre : ACTION CONTRE LA FAIM

Domiciliée : 102 Rue de Paris 93100 Montreuil

Représentée par M. Van Egroo, Chargé de projets jeunesse, Académie de Versailles

ET : La Mairie de VILLENEUVE-LA-GARENNE

Hôtel de ville 28 Avenue de Verdun 92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

Représentée par Monsieur Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

Considérant l'intérêt commun de la Mairie et de l'Association pour la lutte contre la faim et la promotion d'actions solidaires au sein de la commune,

Considérant le désir mutuel de collaborer à la réalisation d'une course contre la faim visant à sensibiliser la population locale et à collecter des fonds pour des actions humanitaires,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du partenariat

La Mairie et l'Association s'engagent à collaborer pour l'organisation d'une course contre la faim qui se tiendra en mai au stade Gaston Bouillant dans le cadre de la campagne de sensibilisation et de collecte de fonds menée par l'Association.

Article 2 : Engagements de la Mairie

La Mairie s'engage à :

- Mettre à disposition les espaces nécessaires pour la réalisation de l'événement,
- Faciliter l'obtention des autorisations administratives,
- Promouvoir activement l'événement auprès de la population locale,
- Collaborer avec l'Association pour la logistique de l'événement.

Article 3 : Engagements de l'Association

L'Association s'engage à :

- Concevoir et coordonner le déroulement de la course contre la faim,
- Mobiliser les bénévoles nécessaires à la réalisation de l'événement,
- Gérer la collecte des fonds générés par l'événement au profit des actions humanitaires de l'Association.

Article 4 : Communication conjointe

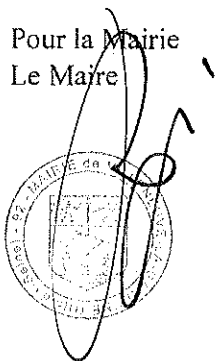
La Mairie et l'Association conviennent de travailler ensemble sur la communication autour de la course contre la faim, en utilisant les supports médiatiques disponibles.

Article 5 : Durée du partenariat

Le présent partenariat prend effet à la date de signature et demeure en vigueur jusqu'à la réalisation complète de l'événement.

Fait en double exemplaire

Pour la Mairie
Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie de Villeneuve-la-Garenne" around the perimeter and a central emblem. The signature is a large, stylized cursive mark.

A Villeneuve-la-Garenne, le

Pou ACTION CONTRE LA FAIM
Le chargée de projets jeunesse